

**COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2011**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 mars 2011 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

***Présents :** Simone MANGEON, Catherine ROTA, Yvonne BALLAGUET, Joël THIBAUT, Norbert LAGNEAU, Jean-Pierre DEMEULEMEESTER, Sylvain PICOUET, Marie-Rose PETIT.*

***Absents excusés :** Nathalie DEZERT ayant donné pouvoir à Mme BALLAGUET, Angélique DONDEYNE/LÉONARD ayant donné pouvoir à Mme ROTA, Hervé GRANDJEAN ayant donné pouvoir à Mme MANGEON et Bernard BORDE ayant donné pouvoir à M. PICOUET.*

***Secrétaire de séance :** Yvonne BALLAGUET*

I. FACTURE M. VALET (EXTENSION RÉSEAU D'EAU A VIL-CUL)

*2 constructions au Petit Vil-Cul étaient prévues en Mai 2011, la commission Finances prévoyait une somme correspondante à une extension de réseau. Le montant de cette dépense aurait été inscrit au **BP Eau 2011** en investissement mais les constructions ont été réalisées beaucoup plus rapidement que prévues.*

Pour ne pas mettre en difficulté l'artisan qui a exécuté les travaux, le Conseil décide de régler la facture d'un montant de 4 391.70 € HT. Cette somme sera budgétée à l'article 2156.

II. FACTURE ENTREPRISE GREMY (MARCHES COUR DE L'ÉCOLE)

Compte-tenu des conditions climatiques (gel/dégel), les marches très anciennes de la cour de l'école se sont écroulées empêchant l'accès aux établissements (école/mairie).

Dans l'urgence, Mme le Maire a fait faire les travaux à l'entreprise GREMY qui a pu répondre à cet imprévu.

Le Conseil accepte et dans l'urgence demande à Mme le Maire de régler cette facture d'un montant de 1 120.17 € HT.

*Cette somme sera inscrite au **BP Commune 2011** en investissement à l'article 2135.*

III. URBANISME

~ DP Mme MONDION : avis favorable sous réserve d'une implantation différente des bâtiments (garage à gauche et abri de jardin au fond à droite)

~ PC M. MOREL : avis favorable

~ PC M. TROUÉ : avis favorable

La séance est levée à 20h50.